

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA  
VILLE DE VILLE-MARIE

19 déc. 2016

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 19 décembre 2016, à 19h02, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire  
Mario Lefebvre, conseiller  
Yves S. Bergeron, conseiller  
Richard Dessureault, conseiller  
Michel Roy, conseiller  
Richard Cardinal, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie.

367-12-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Questions du public
4. Questions des membres du conseil
5. Adoption des prévisions budgétaires 2017
6. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019
7. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

368-12-16

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Ville-Marie doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut décréter que le budget soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité conformément à l'article 474.3 de cette même loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 où sont présentés des revenus de fonctionnement de 4 102 519 \$, des charges et affectations aux fins fiscales totalisant également 4 102 519 \$.

DE PUBLIER dans le journal *Le Reflet* un document explicatif concernant le budget 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

369-12-16

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un programme triennal des dépenses en immobilisations pour les exercices financiers 2017-2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut décréter que le programme triennal d'immobilisations soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité conformément à l'article 474.3 de cette même loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2017-2018-2019 tel que déposé par le directeur général.

DE PUBLIER dans le journal *Le Reflet* un document explicatif concernant le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

370-12-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus  
Maire

Martin Lecompte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier